



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2024

Présents et représentés : Josette Charvier (maire), Bénédicte Pinel, Sophie Pera, Michel Masson, Marie-Hélène Barberot, Michel Beauquis, Cécile Tilly, Emmanuelle Mallet, Mireille Barrachin, Bénédicte Matrod, Régis Reymond, Marie Teyssedou, Amaury Barnoin

Absents excusés : Bastien Moïse : pouvoir donné à Régis Reymond

Nombre de votants : 14

Secrétaire de Séance : Bénédicte Matrod

Madame le Maire ouvre la séance à 20h et procède à l'appel.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Renforcement électrique

- Madame le Maire présente les devis établis par Energie et Services de Seyssel pour les **travaux de renforcement électrique** Route des Beules, afin d'améliorer la puissance sur le **SECTEUR DE LACHAT ET DU CRET**, secteur qui arrive à saturation et qui ne permet plus de nouveaux branchements. En effet, ESS a déjà émis plusieurs avis défavorables dans le cadre de demandes de permis de construire.

Montant HT :	109 066,65 €
Montant de la Subvention 75 % :	81 799,99 €
Dépense pour la commune HT:	27 266, 66 €

- Un devis d'**éclairage public** relatif aux travaux précités a été établi par Energie et Services de Seyssel.

Montant HT :	9 481,07 €
Montant de la subvention sur les articles EP 30 % :	2 236,27 €
Montant de la subvention sur la partie restante :	608,05 €
Dépense pour la Commune HT:	6 636,75 €

- Dans le cadre de ces travaux, il convient d'ajouter des travaux pour le réseau télécommunication, non subventionnés.

Devis établi par France Télécom pour un montant de **22 599,48 € HT**

Le coût global des travaux de renforcement pour le secteur de Lachat s'élève à **141 147,20 €** avec un reste à charge de **56 502,89 €**.

SECTEUR BAS PISSIEUX

- Montant des **travaux** HT : **128 391,05 €**
Montant de la Subvention 75 % : **96 293,29 €**
Dépense pour la commune HT: **32 097,76 €**

- **Eclairage public :**

Montant HT : **14 833,44 €**
Montant de la subvention sur les articles EP 30 % : **2 316,39 €**
Montant de la subvention sur la partie restante : **2 133,65 €**
Dépense pour la Commune HT : **10 383,41 €**

- Travaux pour le réseau télécommunication, non subventionnés.
Devis établi par France Télécom pour un montant de **40 317,66 € HT**

Le coût global des travaux de renforcement Secteur Bas Pissieux s'élève à **183 542,15 €** avec un reste à charge de **82 798,83 €**.

Michel Masson présente les cartes et apporte des précisions : enfouissement sur une partie, impossible sur les terrains privés, France Télécom utilise les poteaux pour transport en aérien.

Question : Le raccordement entre la rue et les habitations est-il à la charge des particuliers ?

Marie-Hélène Barberot demande si on peut supprimer totalement l'éclairage.
Après discussion, on souhaite garder l'éclairage aux points prévus.

Chacun s'accorde à dire que le coût est très élevé pour le secteur du Pissieux.

Après délibération, les membres du conseil municipal par 13 voix Pour et 1 abstention (Michel Beauquis):

- **Approuvent l'engagement des travaux de renforcement électrique sur les deux secteurs : à Lachat et au Pissieux**
- **Adoptent ces devis pour un montant global de 324 689,35 €**
- **Acceptent que ce montant puisse être revu à la hausse en raison d'éventuelles augmentations ou aléas de réalisation.**
- **Prévoient de financer le reste à charge de 139 301,72 € par un prêt.**
- **Autorisent Madame le Maire à signer ce marché.**

3. Projet installation de toilettes publiques

Madame le Maire donne la parole à Bénédicte Pinel, 1^{ère} adjointe. Elle explique que c'est un besoin identifié depuis longtemps et que l'idée d'installer des toilettes sèches a été abandonnée car le budget était élevé et plus contraignant pour l'entretien.

Des devis pour l'achat d'un module toilettes autonettoyant, avec accès PMR, et pouvant être fermé la nuit ont été fournis par deux prestataires :

Francioli : 28 813 € HT

Le commercial est venu sur place pour valider le lieu d'installation à proximité de la salle des fêtes. Le matériel est de fabrication française (dans l'Ain). Certaines de leurs installations ont plus de 40 ans. Le local technique attenant est inaccessible au public.

Il est possible d'ajouter un appareil antitartre pour 1854,00 € HT

Et un poste d'eau extérieur (robinet + receveur) pour 1190,00 € HT

Toilitech : 28 900 € HT (Entreprise basée dans les Hautes-Alpes). Offre similaire

Dans les deux cas, les travaux de préparation de l'emplacement et d'amenées des réseaux sont à notre charge. L'entreprise Patrick TP a été consultée pour effectuer les travaux nécessaires et raccordement.

Emmanuelle Mallet fait part de ses réserves : elle aurait préféré une insertion dans le projet d'aménagement et d'évolution de la salle des fêtes. Elle questionne sur la maintenance.

Après délibération, le Conseil municipal adopte par 11 voix Pour et 3 abstentions (Marie-Hélène Barberot, Bénédicte Matrod et Emmanuelle Mallet) le devis de Francioli avec les options antitartre et point d'eau extérieur pour un montant de 31 857,00 € HT.

4. Demande de Subvention Installation de toilettes publiques

L'installation de toilettes publiques PMR est éligible à l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention DETR à hauteur de 40 %, et 40 % à la Région au titre du Bonus Ruralité destiné aux communes de moins de 2 000 habitants, pour la réalisation des toilettes publiques.

5. Demande de subventions Aménagement du Crêt

Madame le Maire explique que la subvention demandée au titre du Plan ruralité n'a pu être attribuée car le Département a gelé les versements. La réalisation du projet d'aménagement en a été retardée.

Elle propose de demander une aide de 40 % à la Région au titre du Bonus Ruralité, 30 % au CDAS et 10 % à l'ANS (Agence nationale du Sport) pour ce projet d'un montant légèrement inférieur à 100 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter les subventions suivantes : 40 % à la Région Bonus Ruralité, 30 % au CDAS et 10 % à l'ANS.

6. Convention Chantier Local d'Insertion 2025

Le point est ajourné car nous n'avons pas reçu la convention, les tarifs 2025 n'ayant pas encore été validés par les services du Grand Annecy.

Pour rappel, le CLI emploie 24 personnes avec un objectif de réinsertion dans la vie active. Ils effectuent en général deux journées de travail dans notre commune. Il est proposé à la Commission Travaux de réfléchir aux tâches confiées.

7. Mise en conformité des installations électriques des bâtiments

Suite à la visite de Apave pour le contrôle obligatoire de nos installations électriques sur l'ensemble de nos bâtiments (école, préau, salle des fêtes, église), nous sommes tenus de procéder à des modifications.

L'agent technique de la commune, titulaire d'une habilitation électrique, est intervenue pour rectifier des points non conformes et le plus gros des interventions sera confié à l'électricien Loïc Electricité ; celui-ci a établi un devis s'élevant à 2765,00 € HT

Cécile Tilly demande si d'autres devis ont été étudiés. La réponse est négative car cet artisan connaît déjà bien nos installations.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent, par 13 voix Pour et 1 Contre (Amaury Barnoin) l'engagement de ces travaux de mise en conformité et adoptent le devis de l'Entreprise Loïc Electricité pour un montant de 2765,00 € HT.

8. Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement. Exercice 2025

Madame le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget 2025 prévu en mars prochain et dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sous réserve d'une décision du conseil municipal dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice 2024.

Les crédits d'investissement 2024 sont les suivants :

chapitre 20 40 000 € soit une ouverture anticipée (1/4) de 10 000 €

chapitre 21 242 589,06 € soit une ouverture anticipée (1/4) de 60 647,27 €

chapitre 23 50 000 € soit une ouverture anticipée (1/4) de 12 500 €

Après cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture anticipée de crédits section investissement pour l'exercice 2025 dans la limite maximale du quart des crédits d'investissement de l'année 2024.

9. Questions diverses

- **PLUI HMB** : Présentation de la carte communale de Zonage (document d'étude pas à diffuser)

- Problème des terrains du SIPA aux abords du Pôle qui sont passés de Ueq à A bloquant ainsi tout projet de construction; des démarches sont en cours pour rétablir le zonage adéquat.

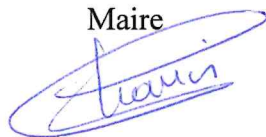
L'arrêt du PLUI HMB est prévu le 19 décembre 2024.

- **RPI** : les commissions scolaires de Chapeiry et Saint Sylvestre se réunissent demain pour étudier la participation financière des communes pour la construction de l'école maternelle, le devenir du RPI, et l'évolution du site de Saint Sylvestre.

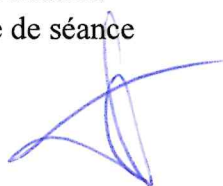
La cérémonie des vœux est fixée au samedi 11 janvier à 11h.

La séance est close à 21h58.

Charvier Josette
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josette', enclosed within a blue oval shape.

Bénédicte Matrod
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, abstract shape.

